

3. CHOIX DES POINTS DE VUE

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



3.1. Sélection des points de vue

Selon les différentes sensibilités paysagères identifiées, un ensemble de points de vue représentatifs de ces dernières a été retenu pour étudier l’impact paysager du projet de Liez--Rémigny. Ces points de vue permettent de mesurer l’impact du projet sur les différentes sensibilités paysagères mises en évidence au cours de l’analyse de l’état initial. Les photomontages sont représentatifs des sensibilités du territoire étudié par rapport au projet éolien.

D’une manière générale, le choix des prises de vue dans les zones de visibilité potentielle s’est effectué selon les points suivants :

- Perception du motif éolien et risque d’effet cumulé ;
- Perception depuis les axes de communications ;
- Perception depuis les zones d’habitat de proximité ;
- Perception depuis les sites touristiques, sentiers de randonnée et points de vue sensibles ;
- Perception depuis ou vers les éléments de patrimoine historique ;
- Perception depuis ou en covisibilité avec les vallées ou les reliefs bien identifiés



Pour illustrer l’ensemble des thématiques et également les sensibilités définies dans l’état initial, 39 points de vue ont été sélectionnés. Il est rappelé que les enjeux définis précédemment dans l’état initial et écartés de tout lien visuel avec le projet de Liez-Rémigny ne sont pas illustrés par le biais de photomontages à l’exception du point de vue situé en centre bourg de Chauny. Hormis ce point de vue, seuls les endroits présentant potentiellement des visibilitées sur le projet éolien ont été sélectionnés, pour définir le réel impact visuel de ce dernier. Néanmoins, il n’est pas exclu que des visibilitées potentielles conduisent à des points de vue muets (sans visibilité) en raison des obstacles visuels.

N°	Titre du point de vue	Longitude	Latitude
Aire d’étude éloignée			
1	Vue depuis la rue du Général Leclerc de Saint-Quentin au dessus du Canal de Saint-Quentin	721332	6971448
2	Effets cumulés avec le parc éolien de Mezières depuis la D12	728978	6967835
3	Vue depuis le Verzieux de Gargantua	747545	6961379
4	Vue depuis le pont de la D63 au dessus de l’A26	740544	6951044
5	Vue proche du pied de la cathédrale Notre-Dame de Laon, depuis la promenade Barthélémy de Jur	745248	6940817
6	Vue depuis la promenade des remparts de Coucy-le-Chateau-Auffrique	723073	6935964
7	Vue depuis le GR655 à la sortie Sud de Golancourt	705179	6956174
8	Vue depuis le GR800 au nord-ouest de Ham	704213	6961556
9	Vue depuis les Plaines de grandes cultures traversées par la D930 au sud-est de Roupy	712168	6967220
Aire d’étude rapprochée			
10	Vue depuis le tracé des GR145 - GR655 - GR800 depuis le nord de l’ancienne base aérienne Saint-Simon de Clastres	716297	6963465
11	Vue depuis la D72, à l’ouest d’Essigny-le-Grand	719203	6964490
12	Vue depuis la D72, proche de la D1 à l’est d’Essigny-le-Grand	720491	6964224
13	Vue au nord de Cerizy depuis le chemin d’Urvillers	723392	6962779
14	Vue proche de la 1044 au nord-est de Cerizy	724062	6963592

N°	Titre du point de vue	Longitude	Latitude
15	Vue depuis la D34 au niveau de la sortie de service de l’A26 au nord de Moy-de-l’Aisne	716297	6963465
16	Vue depuis le monument de la ligne Hindenburg proche de l’A26 à l’est de Brissy-Hamegicourt	719203	6964490
17	Vue depuis la D421 à l’ouest de Vendeuil	720491	6964225
18	Vue depuis la D643 vers Nouvion-le-Comte et son cimetière	723392	6962780
19	Vue depuis la D1044 vers les anciennes carrières au nord de Beautor	724063	6963593
20	Depuis la D254 au nord de Moivre	726409	6962202
21	Vue vers Andelain depuis le GR145	727605	6961480
22	Vue depuis le parvis de l’Église Saint-Gobain	724449	6957551
23	Vue de la place Carnégie de Tergnier	734065	6955928
24	Vue depuis la Place de l’hôtel de ville de Chauny	725217	6952930
25	Vue de l’Eurovelo3 longeant le Canal de Saint-Quentin sous la D1032 entre Chauny et Tergnier	820295	6873030
26	Vue vers Flavy-le-Martel et Jussy depuis le croisement de la D32 et de la rue des deux moulins	727366	6948562
Aire d’étude immédiate			
27	Vue de l’Église de Rémigny depuis le croisement de la rue de la Mairie et de la Grande rue	722738	6951049
28	Vue depuis la rue de Vendeuil à la frange sud de Rémigny	719477	6948111
29	Vue depuis la D421 au niveau de la Chapelle de la famille Poitevin	715808	6946246
30	Vue des effets cumulés depuis l’orée du bois de Comprés	713520	6958403
31	Vue depuis la chapelle de Canlers	717635	6960448
32	Vue depuis la D53 à la sortie nord-est de Quessy	722055	6952989
33	Vue conjointe de l’Église Saint-Medard de Liez	720844	6954695
34	Vue depuis l’Eurovelo 6 et le GR145 au niveau de l’écluse 27 de Mennessis et du mémorial des combats de mai-juin 1944	720212	6954799
35	Vue depuis la D1090 - Eurovelo 6 à Menessis	719322	6955134
36	Vue depuis la D53 à l’ouest de Liez	720251	6955679
37	Vue depuis la sortie sud-est de Liez, au niveau de la D53	721562	6954235
38	Vue depuis le cimetière de Liez	721544	6954810
39	Vue depuis l’habitation à la lisière est de Liez	722124	6955199

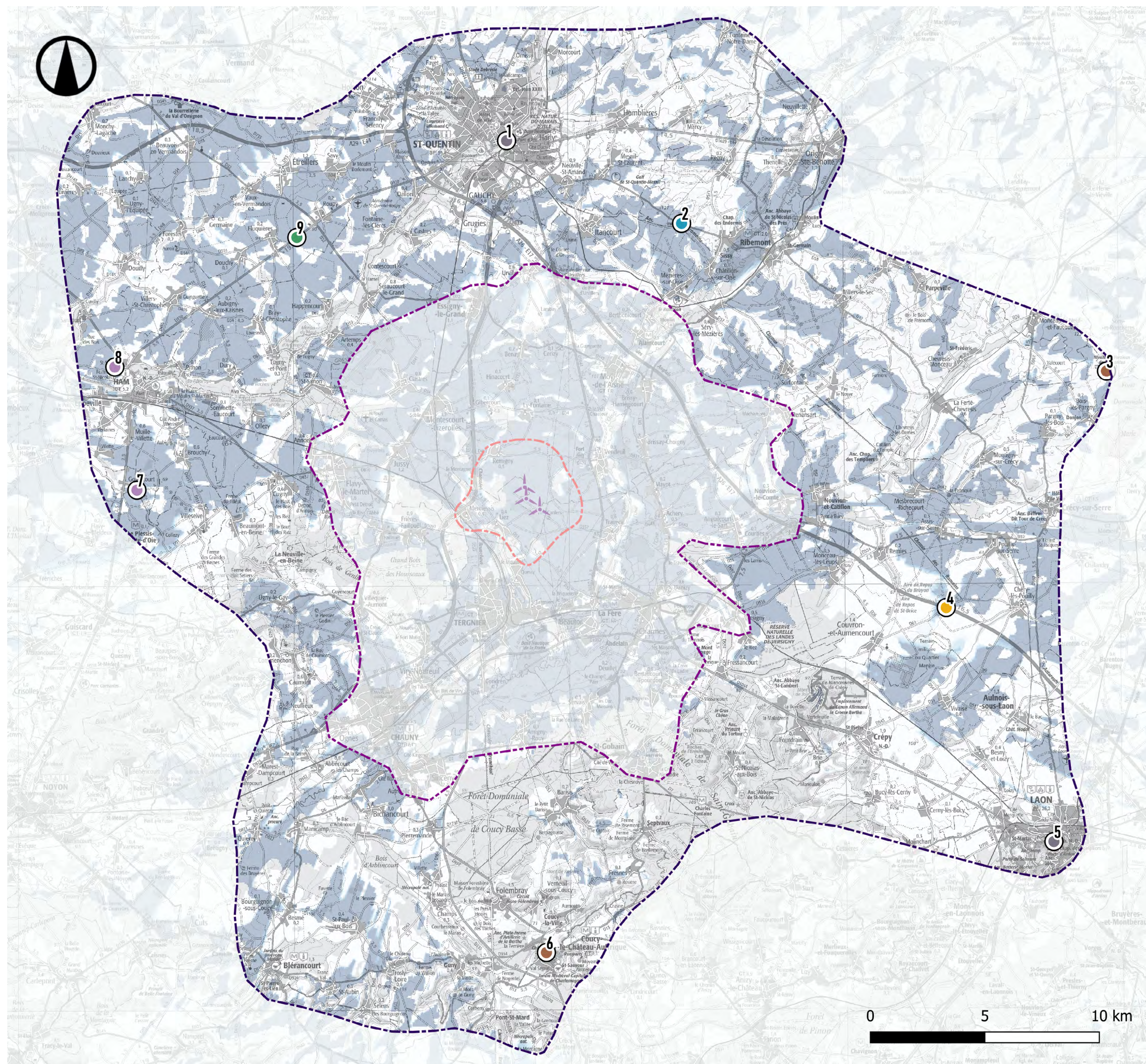
Fig. 108 : Tableau de localisation des points de vue

Points de vue de l'AEE



Mai 2025

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Projet éolien de Liez et Remigny

Aires d'études adaptées

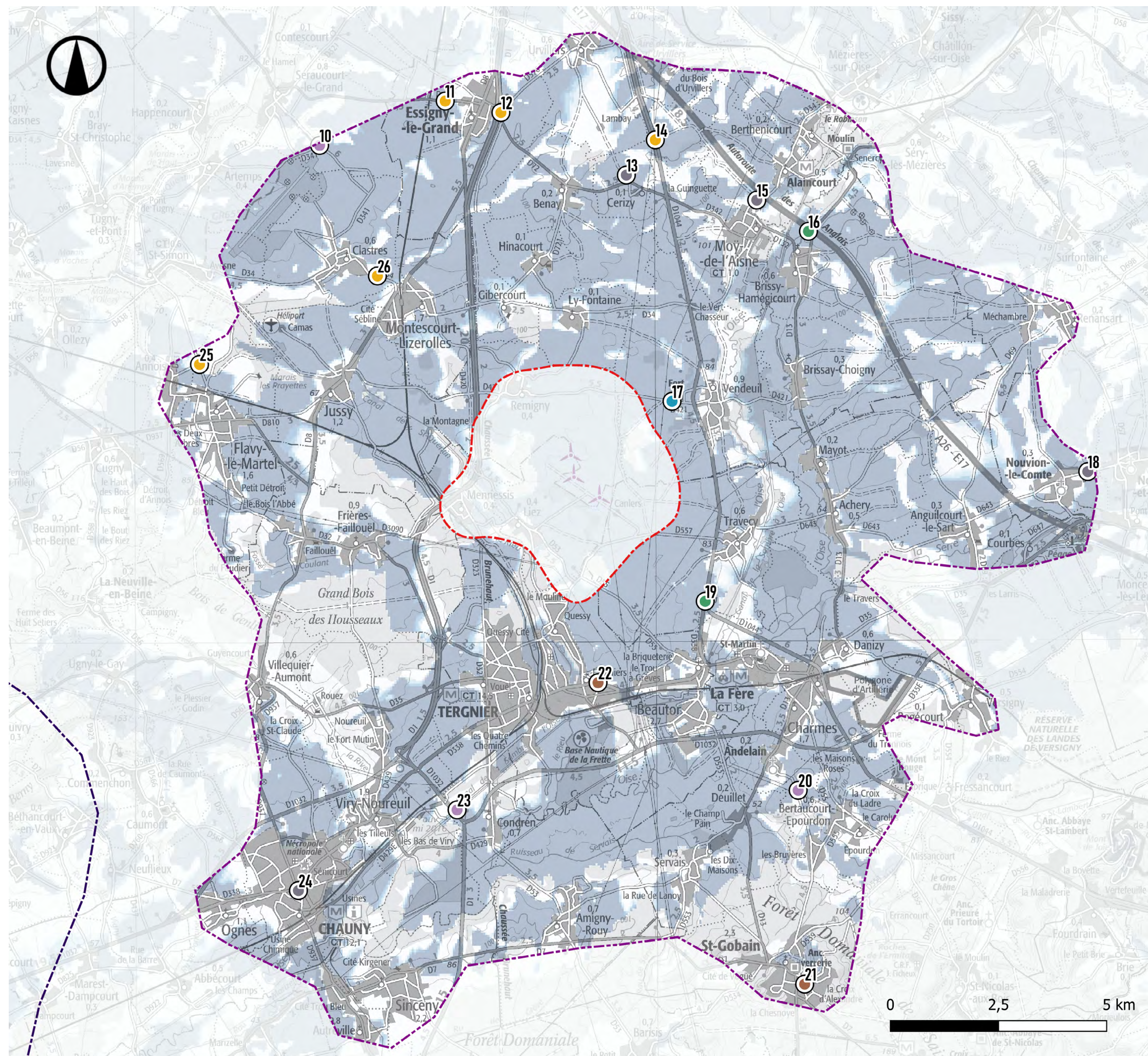
- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Localisation des points de vue

- Effets cumulés
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine
- Paysages particuliers

Zones de visibilité

- Zones de visibilité théoriques



Points de vue de l'AER



Mai 2025

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Projet éolien de Liez et Remigny

Aires d'études adaptées

Immédiate

Rapprochée

Localisation des points de vue

Effets cumulés

Axe de communication

Lieux de vie

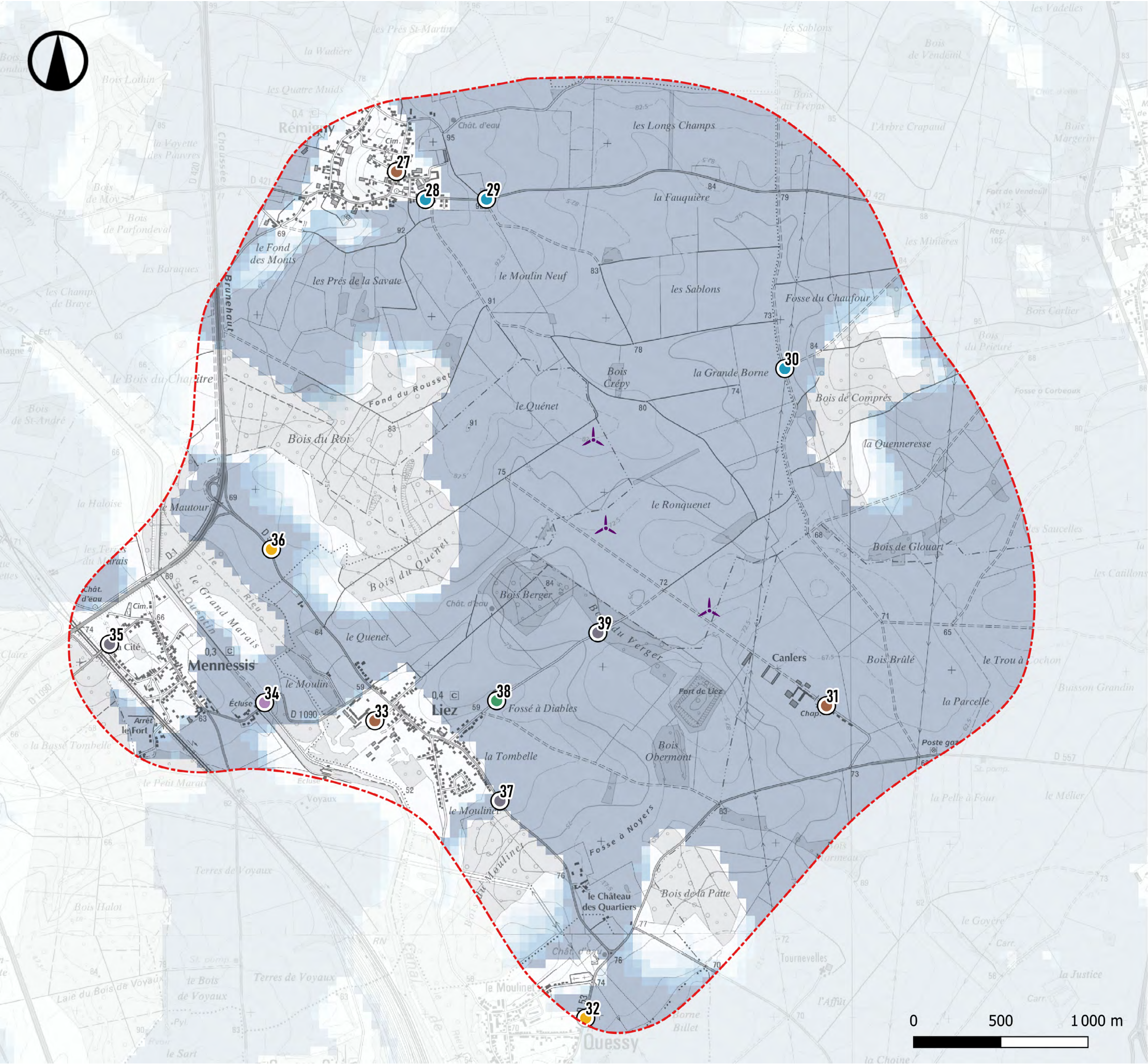
Tourisme

Patrimoine

Paysages particuliers

Zones de visibilité

Zones de visibilité théoriques



Points de vue de l'AEI



Mai 2025

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

 Projet éolien de Liez et Remigny

Aire d'étude adaptée

 Immédiate

Localisation des points de vue

 Effets cumulés

 Axe de communication

 Lieux de vie

 Tourisme

 Patrimoine

 Paysages particuliers

Zones de visibilité

 Zones de visibilité théoriques

3.2. Méthodologie des photomontages

Un photomontage permet de préciser les résultats de calculs de bassins de visibilité et doit permettre une appréciation précise de la perception visuelle d'un parc éolien dans son contexte paysager. C'est pourquoi, l'ensemble des photomontages est réalisé selon une méthode rigoureuse et conforme aux recommandations du Guide National relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres publié par le Ministère de l'Environnement en octobre 2020.

LES PRISES DE VUE :

Elles sont réalisées avec un appareil photo numérique Canon 6D équipé d'un capteur APS-C de 24 Mpx et d'une focale fixe de 50 mm.

Celui-ci est fixé en mode paysage sur une rotule spéciale ou tête panoramique, présentée ci-contre, précédemment réglée pour ce couple appareil/objectif afin de limiter les effets de parallaxe d'une image à l'autre et assurer l'assemblage sans décalages. Un niveleur trois points permet d'affiner la planéité des prises. Le trépied sur lequel l'ensemble est fixé permet de monter l'objectif jusqu'à une hauteur d'environ 1,6 à 1,7m. Ainsi pour chaque point de vue, après visée en direction du projet à l'aide de jumelles équipées d'un compas magnétique, un ensemble de photographies est effectué par rotation - par pas de 20° de la tête panoramique - afin de couvrir les 360° environnants. Cela assure un taux de recouvrement d'une image sur l'autre d'environ 25%.

La position ainsi que la date et l'heure sont enregistrées automatiquement lors de la prise, et corrélées par l'utilisation d'un GPS externe supplémentaire.

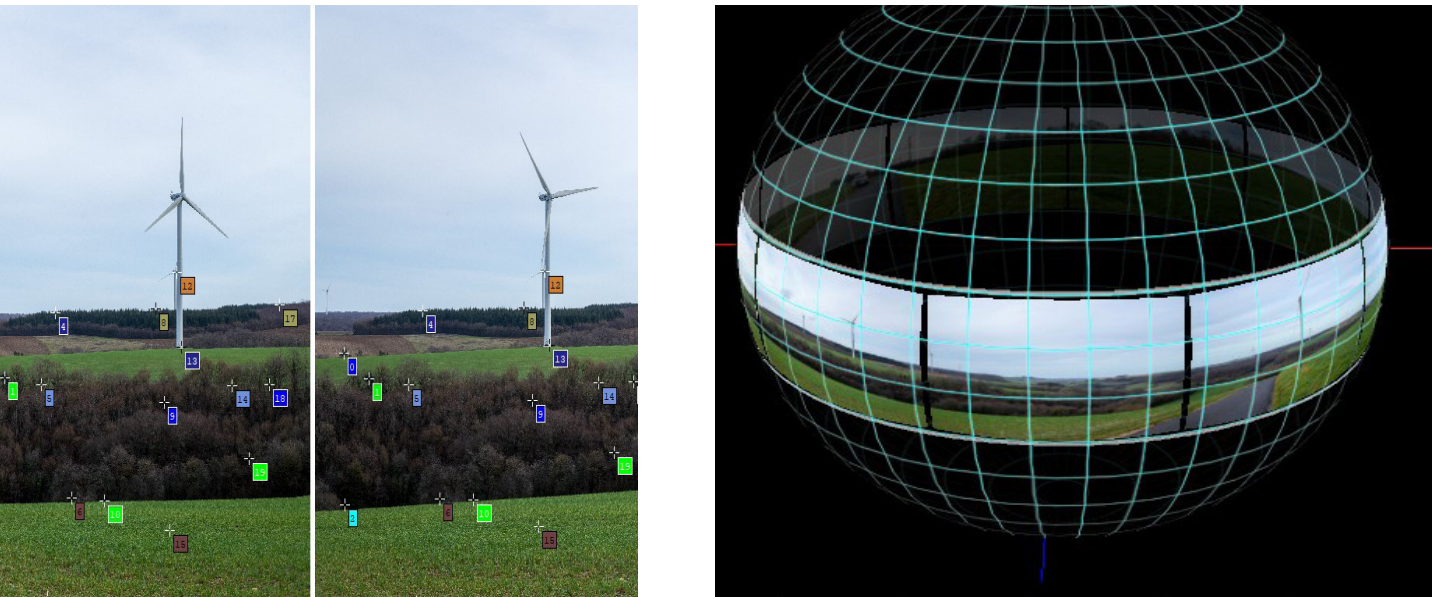
En fonction de l'ouverture paysagère des repères (clochers, pylônes et autres éléments remarquables) sont également relevés par la même occasion.



L'ASSEMBLAGE PANORAMIQUE :

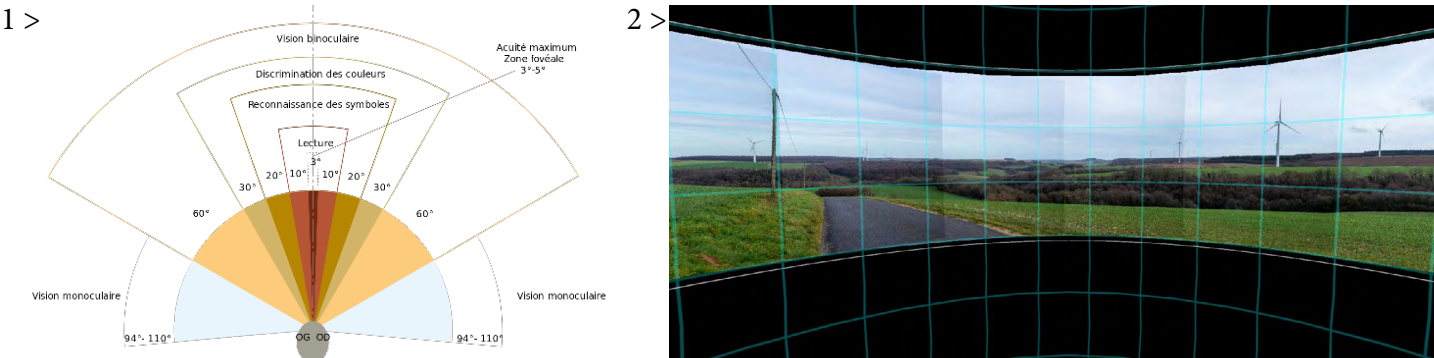
L'assemblage des lots de photographies est réalisé dans Hugin-Panorama photo stitcher, logiciel libre spécialisé dans l'assemblage d'image par reconnaissance de points avec interface experte, permettant un contrôle et la correction, le cas échéant, de l'ensemble des points de contrôle et des liens entre images (voir images ci-dessous) ainsi que la fusion de celles-ci sans traces de «coutures». Éventuellement, les effets de ghosting, en cas d'éléments en mouvement, peuvent être corrigés.

Une attention toute particulière est portée sur les corrections des paramètres de distorsion inhérents aux propriétés physiques de l'objectif utilisé , ainsi que sur le contrôle de la planéité de l'ensemble afin de limiter les erreurs liées à cette tâche.



Ce choix technique est induit par plusieurs éléments :

- la plage de vision monoculaire humaine permettant de discerner les couleurs est estimée à 60° maximum et à 40° pour les motifs (1) ;
- Le guide préconise l'usage d'une focale fixe de 50mm sur capteur plein format, le champ visuel horizontal offert par une photo à cette focale étant de l'ordre de 40° ;
- De plus, il y est mentionné la nécessité de présentation d'un champ visuel horizontal de 50° pour une distance orthoscopique de visualisation sur format A3 de 45 cm, il faut alors recourir à l'assemblage panoramique numérique pour étendre le champ visuel. Dès lors la notion de focale perd son sens, celle-ci faisant seulement varier le nombre de photos à prendre pour un champ visuel donné ;
- La projection d'une photo unique étant droite rectilinéaire, des distorsions de perspectives apparaissent aux angles supérieurs à 60°; si le champ visuel est trop large dans cette projection les proportions des éléments du paysage ne sont plus respectées. Sur l'illustration d'un panorama de 120° de champ visuel horizontal (2) les poteaux électriques à gauche apparaissent largement démesurés.

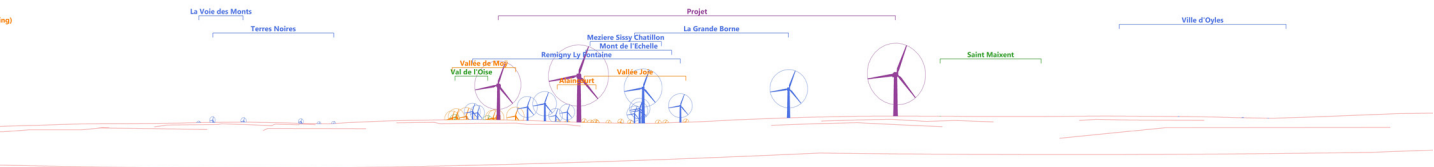


Du fait de l'angle de champ horizontal étendu la projection de sortie nécessaire est cylindrique pour une bonne visualisation de ce type de panorama - comme indiqué, une projection «droite» rectilinéaire induirait d'importantes déformations de perspectives. La définition finale du panorama est calculée de manière à obtenir la meilleure résolution possible pour les mises en pages en 300 points par pouce minimum.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES :

Les photomontages sont réalisés avec le module photomontage du logiciel spécialisé Windfarm 5.0.1.2 de Resoft. Celui-ci permet l’affichage et le contrôle des données utilisées en gardant toute proportion liée à la projection panoramique cylindrique et prend en compte la courbure terrestre pour la modélisation.

A



B



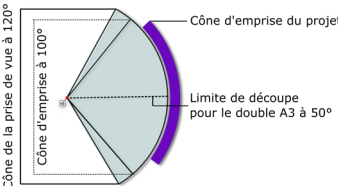
- Cette phase du travail se décompose en plusieurs étapes :
- Insertion du modèle numérique de terrain (BDAlti 75 par défaut) et insertion de l’ensemble des éoliennes du projet et du contexte éolien connu (A) ;
 - Géoréférencement du panorama avec utilisation de repères (châteaux d’eau, pylônes, éoliennes etc ...) dont les hauteurs peuvent être connues et application des paramètres d’éclairage liés aux date et heure de prise de vue ;
 - Edition du photomontage dans un logiciel de retouche photographique (Photoshop ou Gimp) pour application fine des masques boisés et/ou bâtis (B).

- Malgré le soin apporté à sa confection le photomontage est un outil possédant certaines limites quant à la représentation, notamment :
- Absence de rotation des éoliennes.
 - Possibilités de légères imprécisions liées à la qualité des données numériques et des repères utilisés.

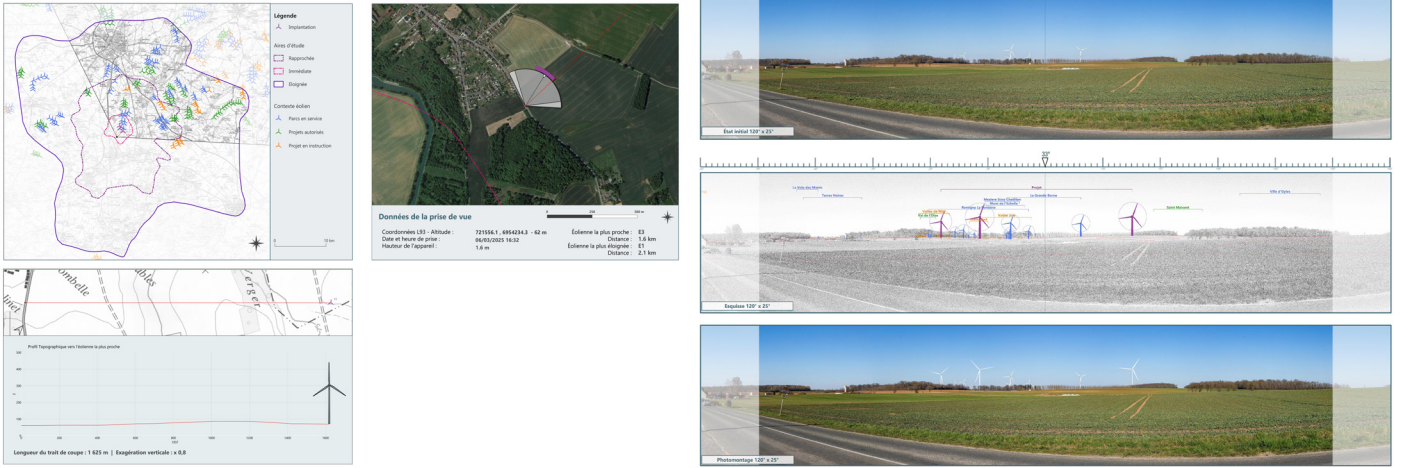
LA MISE EN PAGE :

Afin de répondre aux exigences de la DREAL Hauts de France, respecter les préconisations de visualisation et faciliter la lecture des photomontages la mise en page a été élaborée sur 2 pages A3 par point de vue, présentées en vis-à-vis.

- La première page présente les informations relatives au point de prise de vue avec 2 cartographies et une coupe topographique :
- la coupe topographique rend compte du relief entre le point de vue et le projet
 - la première carte permet de situer le point de vue dans l’aire étudiée relativement au projet ;
 - la seconde carte offre une vue à échelle réduite sur fond satellite avec cône marqueur de direction et de cadrage 120°, avec indication d’emprise horizontale du projet.



Un encart est réservé aux caractéristiques telles que les coordonnées, la date/heure de prise, distance de l’éolienne la plus proche. Enfin, un espace est réservé aux commentaires paysagers avec le niveau d’impact du projet. La page de droite superpose trois panoramas présentant 120° de champ visuel horizontal, permettant de comparer l’état initial du paysage à la simulation du projet. Les éoliennes projetées sont identifiées.



Les pages suivantes présentent le photomontage à 100° en 2 vues de 50° avec préconisation de distance orthoscopique de lecture. Compte tenu de la projection cylindrique, pour une représentation fidèle du photomontage sur 100° en double A3 il est préconisé de courber le support .



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

LES PANORAMAS

- Les panoramas 120° présents sur la seconde page représentent trois états :
- un panorama à 120° de l'état initial
 - une esquisse à 120° représentant le projet et les éléments du contexte éolien
 - un photomontage à 120° reprenant les éléments précédent

État initial

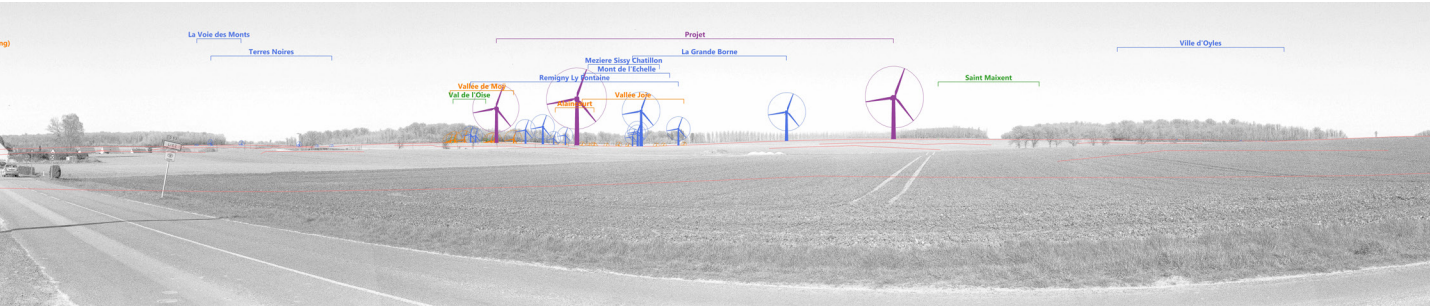
Représente le paysage tel qu'il est perçu au moment de la prise de vue. Seuls les parcs déjà construits y figurent.



Esquisse

- Les éoliennes du projet ainsi que les parcs construits, les parcs autorisés et les parcs en instructions sont représentés. Afin de mieux percevoir le projet et le contexte, un code couleur est défini comme suit :
- le projet est en **violet**
 - les parcs construits en **bleu**
 - les parcs autorisés en **vert**
 - les parcs en instructions en **orange**

Il arrive que le projet soit masqué complètement par la topographie. Afin de l'identifier dans l'esquisse, le projet est représenté en **jaune** par transparence. **Il est considéré masqué lorsque les nacelles des machines ne sont pas visibles depuis le point de vue, à cause des reliefs du sol et non pas à cause des masques visuels (arbres, bâtis...).** En cas de masque partiel du projet par la topographie, des éoliennes peuvent ne pas être représentées.
Remarque : ces couleurs sont utilisées de manière standard. Il se peut qu'elles varient en fonction de demandes spécifiques.



Exemple d'esquisse masqué par la topographie



Photomontage

Ce panorama représente de manière photo-réaliste les éoliennes du projet et de toutes éoliennes non existantes au moment de la prise de vue. Il est tenu compte des paramètres météorologiques (atmosphère, nébulosité, etc.) et de la date et heure de la prise de vue pour représenter des éoliennes le plus fidèlement possible. Dans ce cas, les photos ont été prises entre le 5 et le 6 mars 2025.
Une importance particulière est apportée au contraste afin que celles-ci soient visibles dans la limite du réalisme.



3.3. Lecture des photomontages

3.3.a. Méthode d'analyse des photomontages

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement.

Pour chaque photomontage, un commentaire paysager est rédigé. Ce dernier s'attache dans un premier temps à décrire les caractéristiques du paysage à l'état initial (avant l'intégration du parc dans le paysage). Il s'agit alors de dépeindre les grandes structures du paysage (plateau, vallée, grande ligne de force, typologie du relief, etc.), son organisation (descriptif des plans paysagers, de l'ampleur du paysage, des rapports d'échelle), ses composantes majeures (occupation du sol, masques bâtis, boisés, motif éolien, etc.) et localiser les enjeux particuliers dans ce paysage (lieu de vie, monument historique, appel visuel, paysage remarquable...).

Le cas échéant, un second temps s'attache à présenter le contexte éolien déjà installé dans le paysage. Il s'agit ici d'en décrire l'organisation générale (orientation, géométrie, localisation des parcs), d'analyser les mises en scène paysagères et les intervisibilités entre les parcs (rapports d'échelle entre les parcs éoliens et les composantes paysagères mais également entre les différents parcs présents).

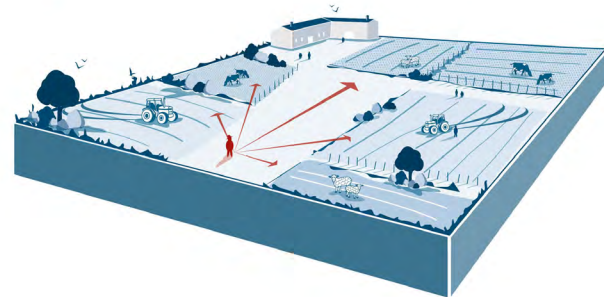
La synthèse de ces effets cumulés est croisée avec les résultats de l'étude de saturation dans une partie dédiée à la fin de l'analyse des impacts. (Cf: Effets cumulés)

Enfin, un troisième temps analyse l'intégration du projet dans le paysage. Cette analyse se fait au travers de critères multiples :

- la visibilité du projet (partielle ou totale),
- la prégnance du projet (en lien avec sa hauteur apparente dans le paysage),
- les rapports d'échelle entre le projet et les composantes paysagères (lieux de vie, composantes végétales, lignes de force principales, ...),
- la lisibilité du projet dans le paysage, en lien avec les lignes structurantes,
- les co-visibilités possibles avec les lieux de vie, éléments patrimoniaux ou appels visuels existants dans le paysage,
- le lien visuel que le projet entretient avec les autres parcs éoliens présents.

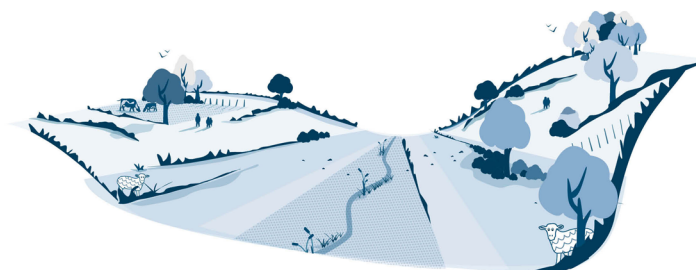
Cette liste est non-exhaustive et peut être adaptée en fonction du projet et des caractéristiques du paysage.

PAYSAGE OUVERT



PAYSAGE OUVERT

PAYSAGE SEMI-OUVERT



PAYSAGE SEMI-OUVERT

PAYSAGE FERMÉ



PAYSAGE FERMÉ

COVISIBILITÉ DIRECTE



COVISIBILITÉ INDIRECTE



ANGLE DE VUE < 60°

VISIBILITÉ DANS LES CHAMPS DE VISION JUXTAPOSÉS



ANGLE DE VUE > 60°

3.3.b. Rendu des photomontages

Le rendu des simulations varie en fonction de la visibilité des éoliennes dans le paysage.

- **Vert : Éolienne accordée**
- **Orange : Éolienne en instruction**
- **Violet : Éolienne du projet (située au dessus d'une courbe topographique)**
- **Jaune : Éolienne du projet (située en dessous d'une courbe topographique)**

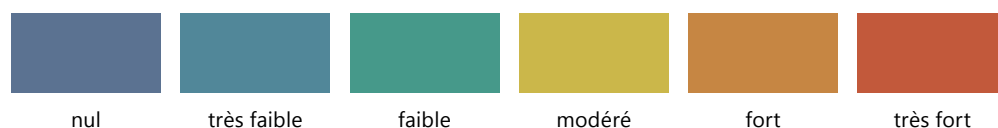
Les photomontages ont été réalisés par ATER Environnement.

3.3.c. Évaluation de l'impact

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement, qui va dans un premier temps décrire les caractéristiques du paysage à travers différents critères, puis évaluer l'impact du projet à travers des critères quantitatif et qualitatif afin de caractériser le plus objectivement possible l'impact. De manière non exhaustive, les critères mobilisables sont les suivants :

- Ouverture des paysages, ampleur du paysage et rapport d'échelle
- Cohérence avec les lignes de force des paysages et l'ambiance paysagère
- Mutation paysagère générée par le projet
- Présence et concurrence visuelle.

L'impact sur chaque point est évalué suivant l'échelle suivante :



3.3.d. Limites

Le travail de photomontage suit une méthodologie rigoureuse qui vise à ne pas donner à l'observateur une impression trompeuse. Il est cependant illusoire de croire que l'on peut reproduire l'effet d'une vision réelle à partir d'une impression papier. Ces simulations permettent de donner les informations nécessaires à l'évaluation de l'effet des éoliennes dans le paysage, même si elles ne peuvent rendre compte de l'influence de la météo, des saisons et des cultures sur la perception du projet au quotidien, pas plus qu'une perception dynamique (mouvement de l'observateur et/ou de l'éolienne).

L'étude de photomontages est une étude ponctuelle, aussi, chaque photomontage illustre une situation particulière. Étant donné l'ampleur des espaces étudiés, il n'est pas possible d'illustrer chaque point de vue du territoire. Toutefois, la plupart des points peuvent être généralisés à des zones et des situations similaires, ce qui garanti la représentativité de la sélection.

4. CARNET DE PHOTOMONTAGES

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



4.1. Aire d'étude éloignée

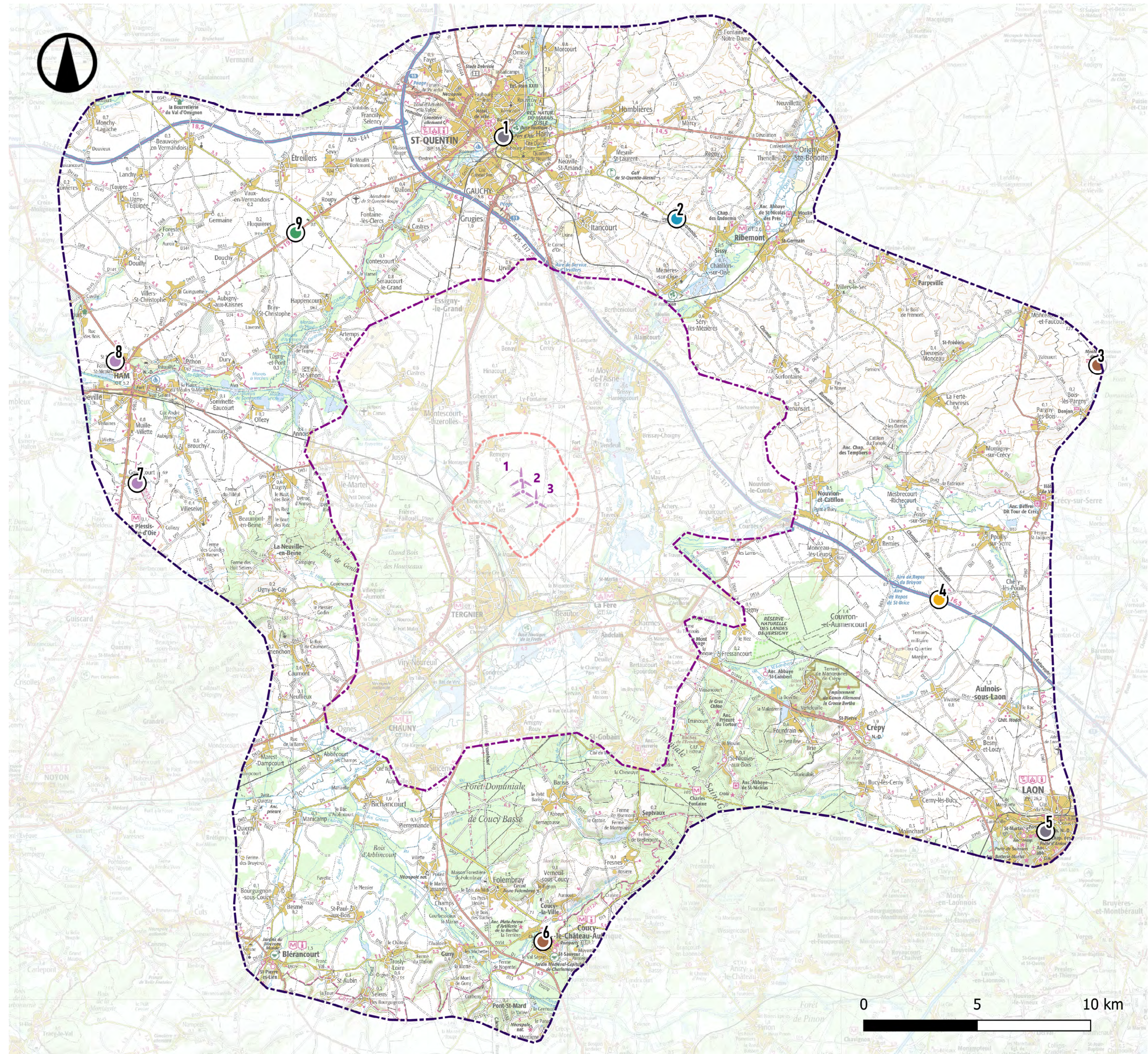
Points de vue de l'AEE



Mai 2025

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Impact sur le paysage



Légende

 Projet éolien de Liez et Remigny

Aires d'études adaptées

-  Immédiate
-  Rapprochée
-  Eloignée

Localisation des points de vue

-  Effets cumulés
-  Axe de communication
-  Lieux de vie
-  Tourisme
-  Patrimoine
-  Paysages particuliers

Vue n°1 - Vue depuis la rue du Général Leclerc de Saint-Quentin au dessus du Canal de Saint-Quentin



Commentaire paysager

Etat initial :

Le centre-ville de Saint-Quentin présente un paysage entièrement urbanisé, structuré par une trame bâtie dense qui referme rapidement les perspectives. Malgré la position en hauteur du point de vue, qui pourrait offrir une vue plus lointaine, les éléments verticaux présents dans le paysage ferment rapidement le champ visuel, ne laissant pas deviner les limites de la ville. Le canal de Saint-Quentin, bordé d'un alignement d'arbres et de végétation basse, introduit une lisière végétale qui domine légèrement les constructions alentour. D'autres éléments verticaux, tels que les lampadaires, les monuments ou encore les lignes électriques, rythment l'espace et signalent les axes de circulation.

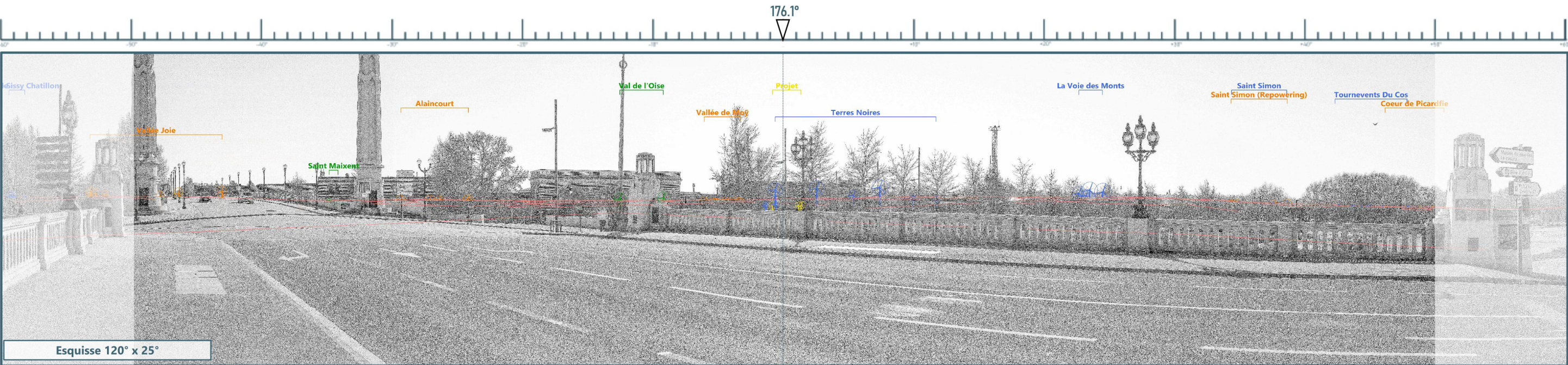
Etat projeté :

Depuis cet angle de vue, les futures éoliennes sont positionnées au centre de l'image. Celles-ci sont entièrement dissimulées par la trame bâtie et par l'éloignement. L'accumulation des différents masques visuels contribue à supprimer toute visibilité sur le projet. La prégnance des obstacles au premier plan rend toute interaction visuelle avec les éoliennes impossible.

IMPACT NUL



Vue depuis la rue du Général Leclerc de Saint-Quentin au dessus du Canal de Saint-Quentin - Vue n°1





E2 E1



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°2 - Depuis la D254 au nord de Moivre



Commentaire paysager

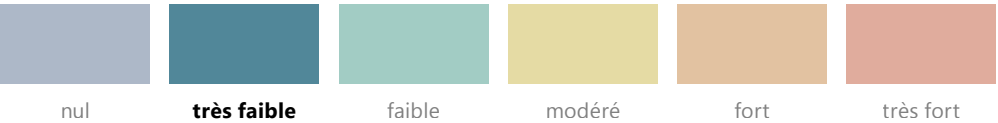
Etat initial :

Depuis les abords de la départementale D54, au nord de Moivre, le regard s’ouvre sur un panorama d’ampleur. Cette largeur de vue est permise par le déroulement ininterrompu de l’agriculture extensive, caractéristique du paysage des plaines de grandes cultures. Tandis que le relief se manifeste très légèrement, la répartition des masses boisées est tout aussi faible. Quelques bosquets et arbres isolés apportent une verticalité timide dans ce paysage linéaire. Le contexte éolien ajoute une verticalité certaine au premier plan. De nombreux parcs, proches et lointains, forment un motif complexe et dispersé.

Etat projeté :

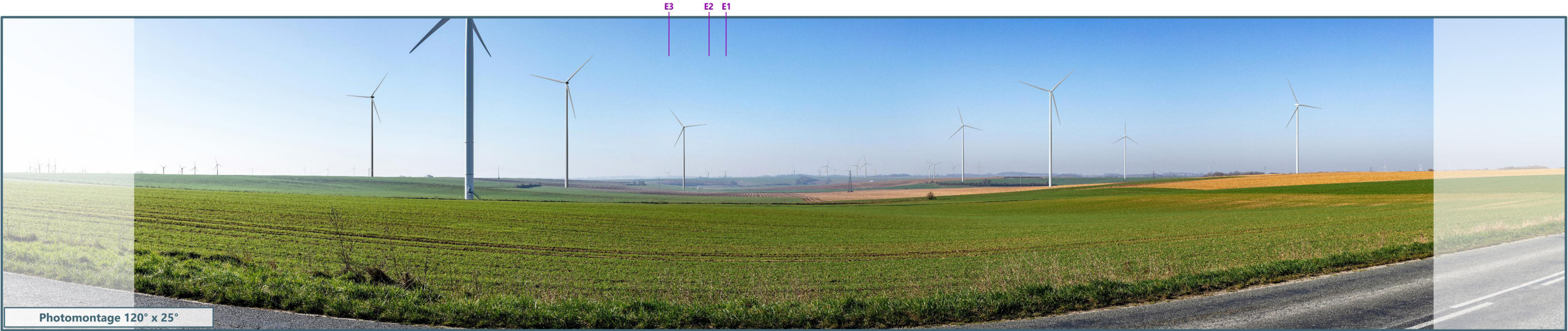
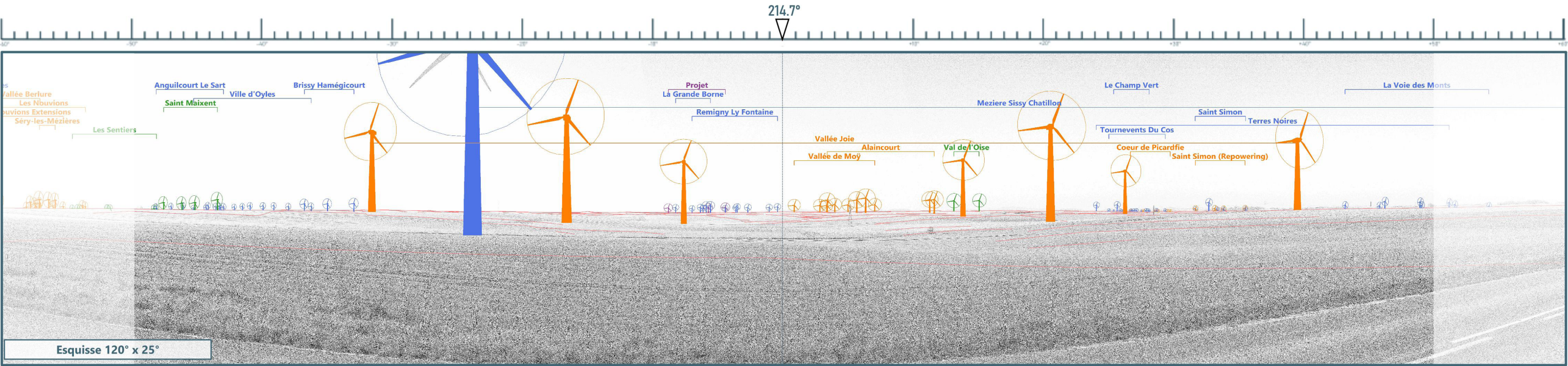
Les trois éoliennes du projet apparaissent légèrement dans le paysage. Elles émergent à l’arrière-plan, derrière le relief et les boisements, laissant apparaître l’ensemble des rotors ainsi qu’une partie des mâts. Les superpositions de rotors, les croisements de pales et les tailles apparentes variables altèrent la lisibilité de ce nouveau parc. Leur gabarit, cohérent avec celui des éoliennes situées en arrière-plan, reste néanmoins bien plus réduit que celui du parc éolien visible au premier plan, qui domine largement le paysage. En se positionnant dans un axe déjà occupé par d’autres éoliennes, ces nouvelles machines ne modifient pas la trame paysagère existante

IMPACT TRES FAIBLE



E1

Depuis la D254 au nord de Moivre - Vue n°2







Vue n°3 – Vue du Verzieux de Gargantua



E3

Commentaire paysager

Etat initial :

Proche du menhir « Le Verziau de Gargantua », le paysage s’ouvre sur la plaine agricole, offrant une vue lointaine et dégagée. La dimension agricole du paysage demeure omniprésente, tandis que quelques ondulations du relief viennent légèrement rompre l’horizontalité. Au loin, dans la profondeur de champ, quelques arbres forment une masse sombre et opaque, constituant la seule rupture dans cette vaste ouverture visuelle. Dans ce paysage ouvert, le contexte éolien est très présent. L’ensemble des parcs construits se situe principalement à l’horizon, au-delà des masses boisées, tandis que de nombreux parcs autorisés ou en cours d’instruction s’imposent davantage au premier plan.

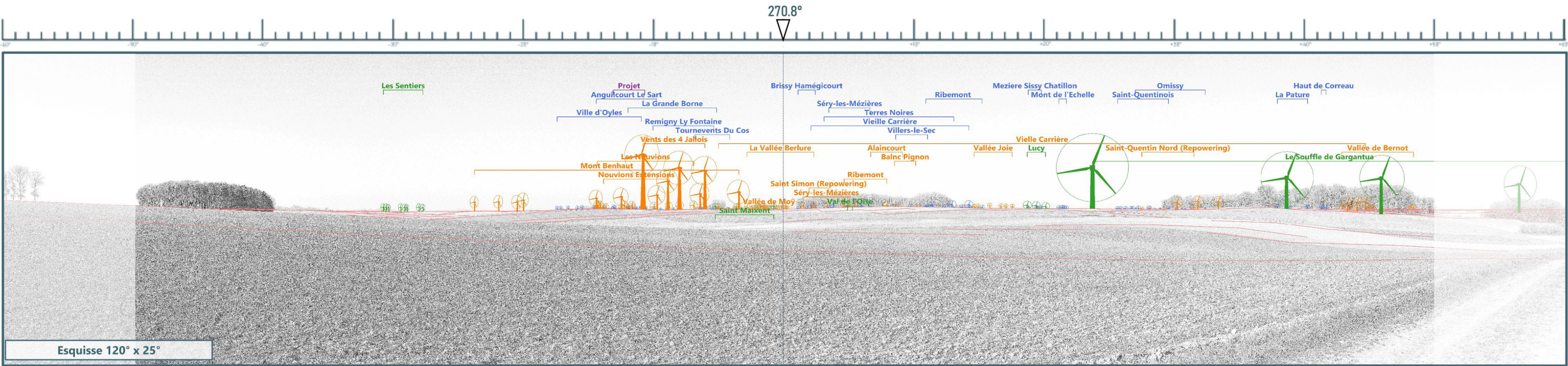
Etat projeté :

La projet de Liez-Rémigny prend place au-delà du relief. De la sorte, elles ne sont pas visibles depuis ce point.

IMPACT NUL



Vue du Verzieux de Gargantua - Vue n°3







Vue n°4 - Vue depuis le pont de la D63 au dessus de l'A26



Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la D63, en surplomb de l'autoroute A6, la vue est globalement ouverte. Le talus autoroutier qui borde l'A6 laisse présager des vues principalement fermées pour les usagers de l'autoroute. En revanche, la D63 offre une vue plongeante et lointaine. La végétation bordant l'A6 referme ponctuellement le paysage. Le relief descendant dévoile à l'horizon quelques ondulations du terrain. L'ensemble des parcs construits, autorisés et en instruction se positionnent sur la ligne de crête, au-delà des masses boisées et des ondulations du relief. En raison de l'éloignement, les différentes éoliennes visibles à l'horizon ne laissent parfois discerner que l'extrémité de leurs pales. Seul le parc autorisé des Sentiers ressort nettement dans le paysage.

Etat projeté :

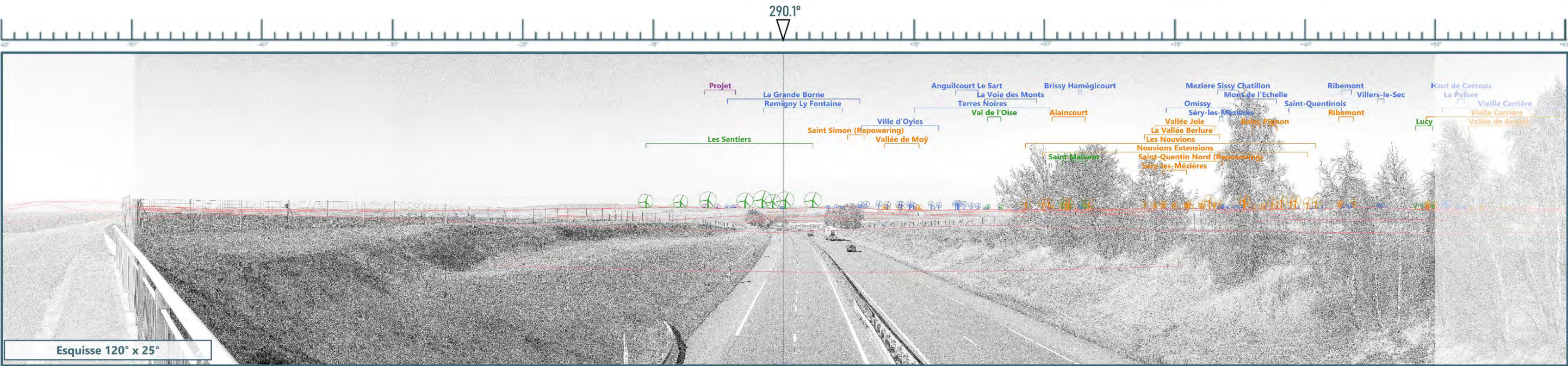
Concernant le parc de Liez-Rémigny, le projet se situe en arrière-plan du parc autorisé des Sentiers. Toutefois, seules les extrémités des pales dépassent légèrement le relief. Le projet s'inscrit ainsi dans la continuité du contexte éolien en arrière-plan.

E3

IMPACT TRES FAIBLE



Vue depuis le pont de la D63 au dessus de l'A26 - Vue n°4





Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°5 - Vue proche du pied de la cathédrale Notre-Dame de Laon, depuis la promenade Barthélemy de Jur



Commentaire paysager

Etat initial :

Ce point de vue se situe sur les hauteurs, au pied de la cathédrale Notre-Dame de Laon, classée comme site patrimonial remarquable. Le premier plan est composé de la route d'accès et d'un mur de soutènement, fermant entièrement la vue vers le sud. Toutefois, une fenêtre visuelle permet au regard de se porter au loin, en direction du nord-est. Les toits de la ville de Laon sont alors visibles en contrebas. Plus loin, le relief remonte progressivement et laisse place aux lignes du plateau agricole qui s'étendent jusqu'à l'horizon. Depuis ce point de vue, le contexte éolien est dense mais situé en arrière-plan, marquant la ligne d'horizon. Les parcs forment une masse lointaine, à peine discernable en raison de l'éloignement.

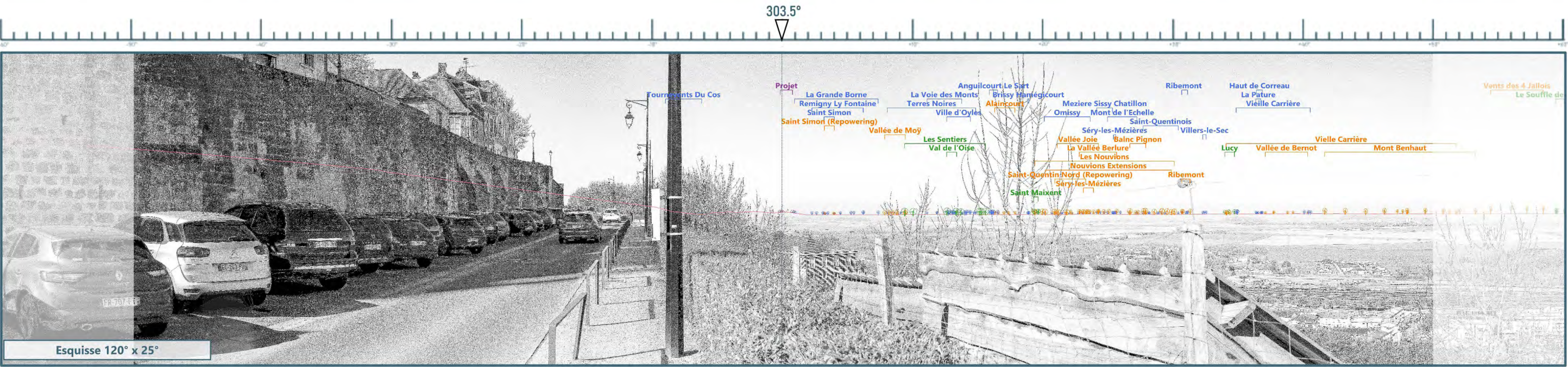
Etat projeté :

Depuis ce point de vue, le parc s'inscrit dans la continuité des parcs éoliens alentour. Aucune des trois éoliennes du projet ne sera visible. Elles seront toutes dissimulées soit par l'épaisse végétation, soit par le relief. Ainsi, il n'existera aucune covisibilité entre le projet de Liez-Rémigny et la cathédrale Notre-Dame de Laon.

IMPACT NUL



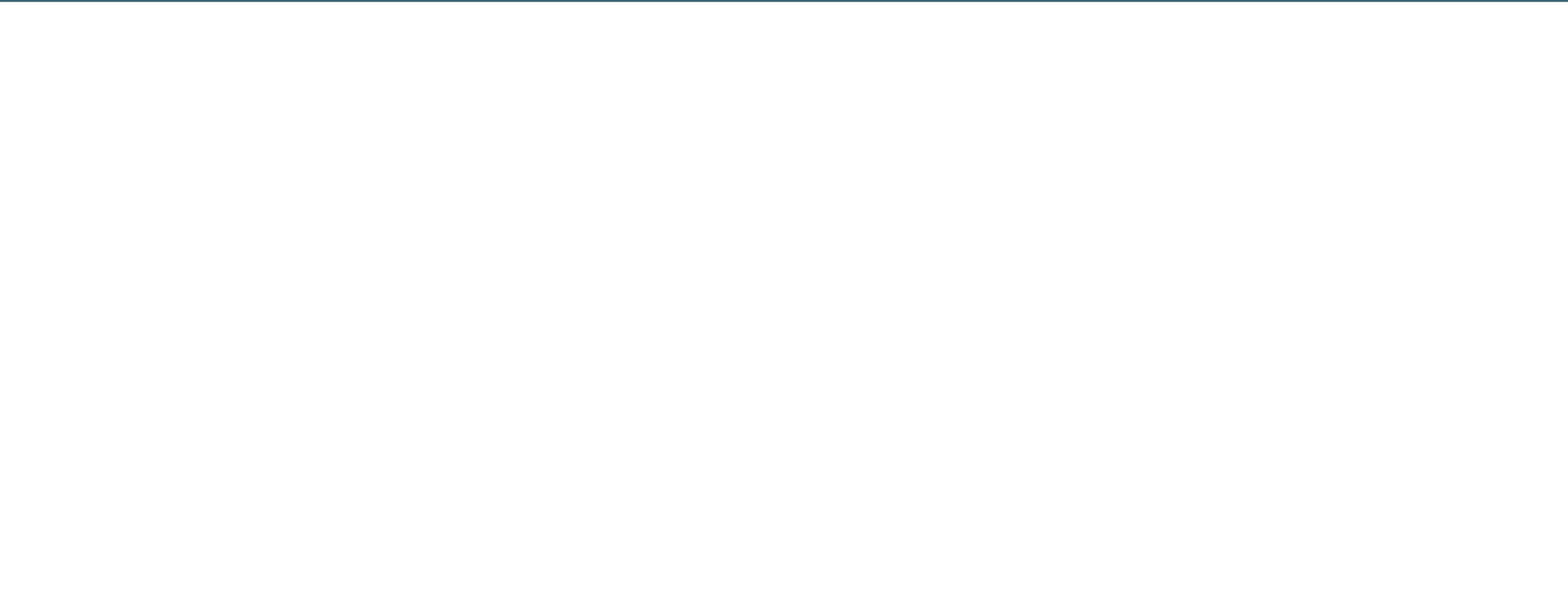
Vue proche du pied de la cathédrale Notre-Dame de Laon, depuis la promenade Barthélemy de Jur - Vue n°5







Vue n°6 - Vue depuis la promenade des remparts de Coucy-le-Chateau-Auffrique



Commentaire paysager

Etat initial :

La promenade des remparts de Coucy-le-Château-Auffrique offre un panorama varié. Aux extrémités du point de vue, vers l'ouest et l'est, la végétation bordant l'axe referme rapidement le paysage. En revanche, vers le nord et le nord-est, la vue ne rencontre qu'au loin une ligne arborée dense. Plus au nord, à droite de l'image, la situation en hauteur de cet itinéraire touristique permet de surplomber un paysage plus ouvert. La dominante agricole y côtoie de nombreux alignements d'arbres, bosquets et boisements. Le relief vallonné, combiné à la végétation, limite toutefois la profondeur de vue. Le contexte éolien ne transparaît pas dans ce paysage partiellement ouvert : aucun parc n'est visible dans le champ visuel.

Etat projeté :

À l'image du contexte éolien actuel, les éoliennes du projet de Liez-Rémigny ne seront pas discernables depuis ce point. En plus d'être éloignées, elles seront intégralement dissimulées par le relief et les boisements.

IMPACT NUL

E3



Vue depuis la promenade des remparts de Coucy-le-Chateau-Auffrique - Vue n°6







Vue n°7 - Vue depuis le GR655 à la sortie Sud de Golancourt

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie sud du bourg de Golancourt, aux abords du sentier de Grande Randonnée 655, la vue sur le paysage est très largement ouverte vers l'horizon. Le relief, relativement plat, offre un panorama dégagé sur de vastes plaines agricoles. Quelques arbres isolés et bosquets viennent ponctuellement rythmer le paysage. Le contexte éolien s'impose dans cet environnement quasi exclusivement horizontal : de nombreux parcs éoliens s'alignent sur des plans intermédiaires, s'étendant au loin, parfois au-delà de la ligne d'horizon.

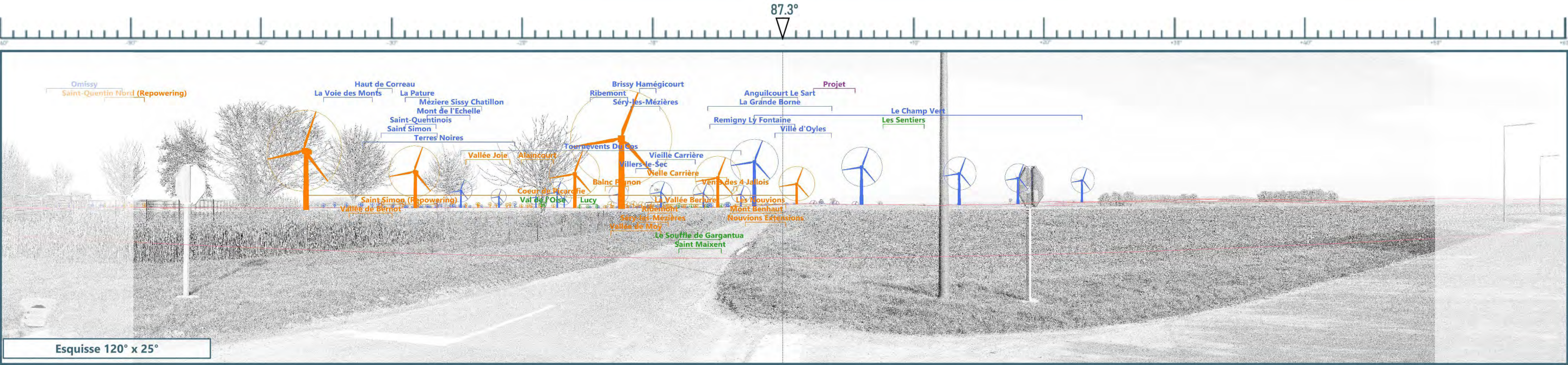
Etat projeté :

Le projet de Liez-Rémigny s'inscrit à l'arrière du faible relief qui forme la ligne d'horizon. Bien que tronquées par le relief, les parties visibles des éoliennes restent très discrètes dans le paysage. En effet, compte tenu de la forte présence éolienne déjà en place, l'ajout de ce nouveau parc rend ces éoliennes peu perceptibles. Elles se fondent dans le motif paysager sans en perturber les lignes de force.

IMPACT TRES FAIBLE



Vue depuis le GR655 à la sortie Sud de Golancourt - Vue n°7





E1 E2 E3



Vue n°8 - Vue depuis le GR800 au nord-ouest de Ham



Commentaire paysager

Etat initial :

Bien qu'au premier plan les parcelles agricoles et le relief puissent laisser présager une vue lointaine, la végétation autour de la commune donne lieu à un paysage relativement fermé. La ligne boisée dense qui entoure le bourg de Ham fait ressortir au premier plan les premières habitations ainsi que les clochers des églises. Quant aux parcs éoliens visibles dans le champ de vision, ils sont soit entièrement occultés par les éléments végétaux qui bordent le site, soit très faiblement perceptibles à l'horizon, comme c'est le cas du parc construit de Tournevenant-du-Cos.

E1

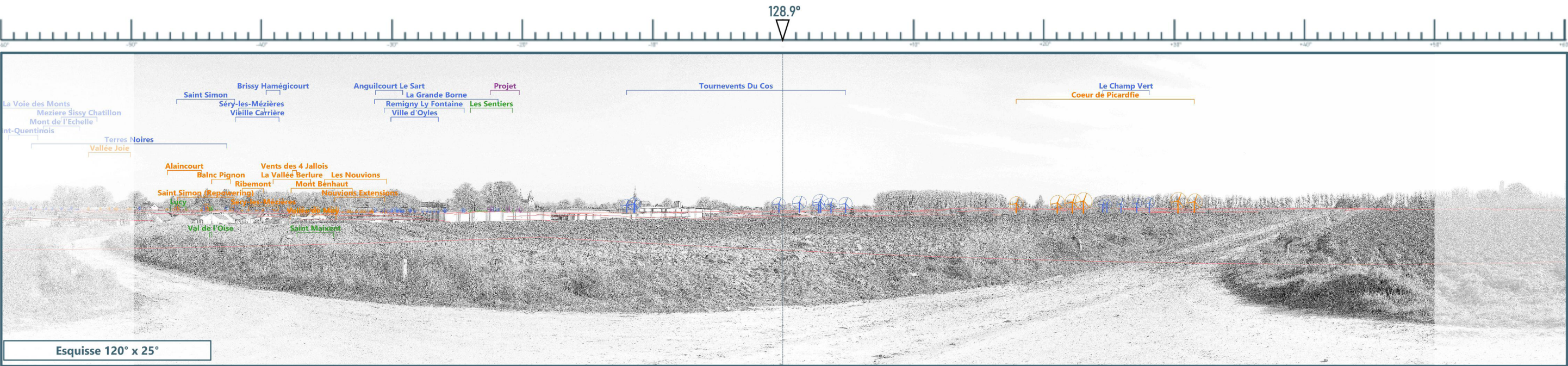
Etat projeté :

Concernant le projet éolien de Liez-Rémigny, aucune des trois éoliennes n'est visible depuis ce point de vue, en raison de leur position à l'arrière des boisements qui entourent la commune de Ham. L'impact visuel du projet depuis ce point sera donc nul.

IMPACT NUL



Vue depuis le GR800 au nord-ouest de Ham - Vue n°8







Vue n°9 - Vue depuis les Plaines de grandes cultures traversées par la D930 au sud-est de Roupy



Commentaire paysager

Etat initial :

Le point de vue se situe au sud-est de Roupy, sur les abords de la D930. Sur les premiers plans, le paysage se révèle ouvert, dominé par les vastes parcelles agricoles caractéristiques des Plaines de grandes cultures. Au loin, les visibilités sont ponctuellement interrompues par des alignements d’arbres, des bosquets et des arbres isolés. Cependant le champ visuel reste principalement ouvert et dégagé. Quant aux parcs éoliens compris dans le champ visuel, ils se révèlent principalement en arrière-plan, où la taille apparente des éoliennes est grandement réduite par la distance.

E1

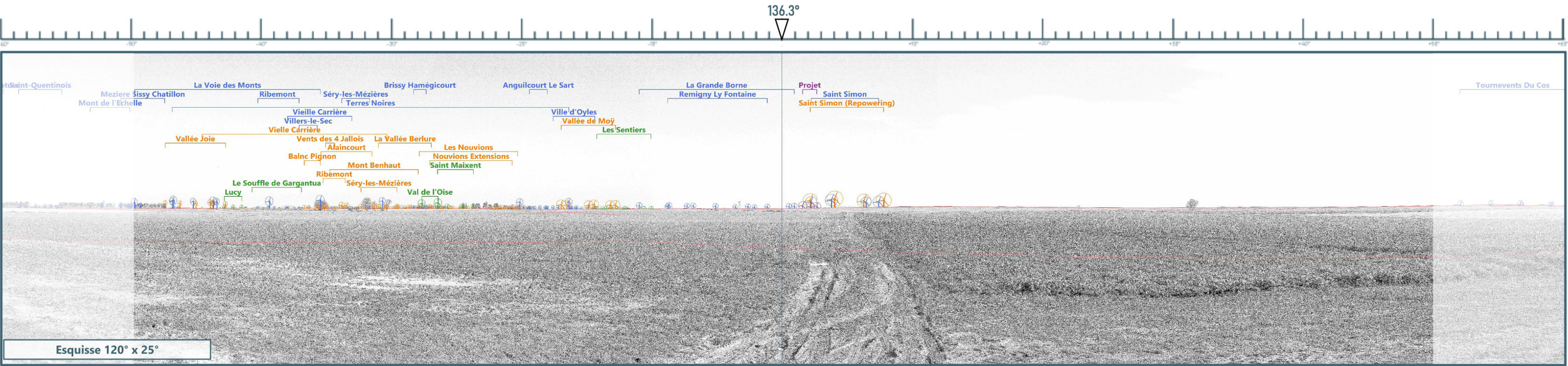
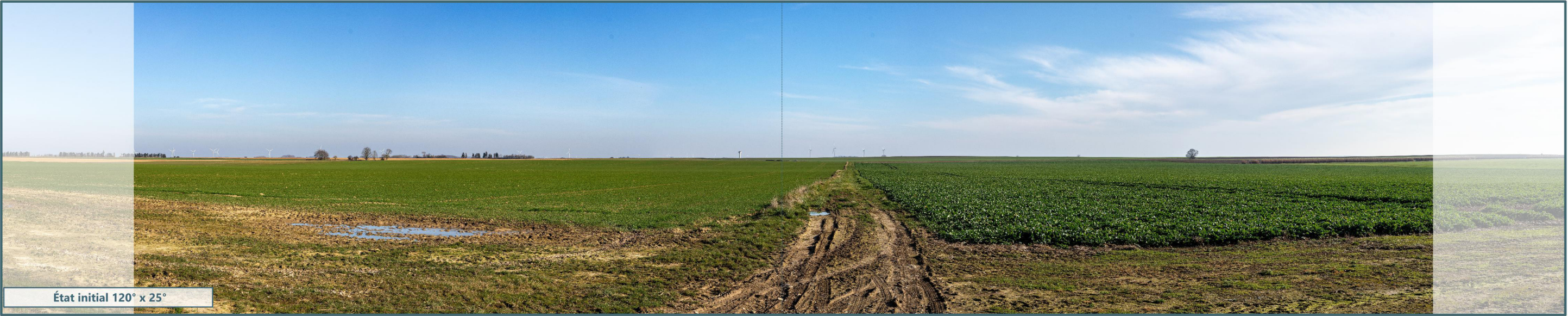
Etat projeté :

En ce qui concerne le projet éolien de Liez-Rémigny, il s’insère au centre du point de vue, légèrement tronqué par le relief. De ce fait, seule la partie haute des trois éoliennes émerge discrètement de l’horizon.

IMPACT TRÈS FAIBLE



Vue depuis les Plaines de grandes cultures traversées par la D930 au sud-est de Roupy - Vue n°9





E1 E3 E2

